

le RÉSEAU de la SOCIALE

Lettre d'information — mars 2022

N° 5

ÉDITO POUR UNE MANDATURE DE RECONQUÊTE !

La période de renouvellement des conseils dans les caisses de Sécurité sociale est en passe de se terminer sur tout le territoire et les conseils dans les caisses nationales viennent d'être installés. Ce numéro du *Réseau de la Sociale* est donc exclusivement consacré aux déclarations qu'ont portées les administrateur·rices et conseiller·ères CGT dans chacune des caisses nationales. Ces déclarations sont le reflet des revendications que la CGT devra porter

durant cette nouvelle mandature. Il s'agit évidemment de défendre sans relâche les trois principes fondamentaux qui doivent régir la Sécurité sociale, à savoir un système financé par la cotisation sociale exclusivement, qui doit répondre aux besoins et être géré par la démocratie sociale. La défense et la promotion de la Sécurité sociale intégrale que nous portons devront être plus que jamais au cœur de nos actions revendicatives auprès des salarié·es et dans les

conseils où nous siégeons. En effet, les attaques en profondeur contre la Sécurité sociale ne manquent pas dans la course à la présidentielle. Celles-ci vont se faire ressentir lors des discussions prochainement dans le cadre de la mise en place des différentes conventions d'objectifs et de gestion (COG) qui prônent une logique de rationalisation purement gestionnaire. Camarades, mobilisons-nous pour défendre nos conquises sociales !

SOMMAIRE

ÉDITO

Pour une mandature de reconquête !

Page 1

DES NOUVELLES DES CAISSES

CNAM, CAF, CNAV... le point sur l'actualité des caisses

Pages 2 à 6

NOS OUTILS POUR LA RECONQUÊTE

Fiches, site, kits et formations, retrouvez ici tous nos

Page 7

CNAM

Déclaration des administrateur·rice·s CGT CNAM – Conseil de la CNAM, installation le 17 février 2022

Aujourd'hui, nous installons le conseil de la CNAM, et le début d'une mandature est l'occasion d'une déclaration de chaque organisation.

Pour la CGT, cette déclaration revêt un caractère particulier, car elle inaugure une nouvelle période de quatre années au cours desquelles nous allons avoir, ensemble, la responsabilité de préserver notre modèle social protecteur qu'est la Sécurité sociale, en l'occurrence ici l'Assurance maladie.

Ce propos impose de contextualiser notre sujet, de le resituer dans sa genèse et ses valeurs inaliénables, telles que celles qui ont soudé ce modèle : un système de cotisations sur le travail, pour que ce salaire dit socialisé permette une protection totale, depuis la conception jusqu'au décès.

En ce sens, Ambroise Croizat, son fondateur, hissait notre Société à un niveau jamais atteint de protection sociale, sans passer par l'« État providence » mais selon un système démocratique, y compris dans sa gestion.

La genèse, suivie de plus de soixante-quinze ans de vie, conserve toute sa jeunesse à cette grande dame, qui a encore fait ses preuves, et ô combien, ces deux dernières années.

C'est pourquoi notre déclaration sera brève et se limitera à rappeler les piliers de ce modèle, ceux que nous défendons et qui sont :

- **un financement basé sur la cotisation et non la fiscalisation.** Rappelons qu'à ce jour, 50 % des ressources de l'Assurance maladie proviennent de la fiscalité, ce qui nous éloigne de la notion de salaire dit « socialisé » ;
- **un mode de gestion démocratique,** de véritables conseils d'administration, avec un retour à l'élection des administrateurs. La tutelle constante de l'État

nous fait glisser peu à peu vers une gestion technocratique, loin de l'expression des citoyens et de leurs représentants dans les instances des conseils, qui deviennent des chambres d'enregistrement ;

- **l'universalité :** la Sécurité sociale n'est pas un dispositif d'assistanat, mais bel et bien de protection de chaque citoyen au moment où il en a besoin. Les propositions de la CGT sont une Sécurité sociale intégrale, couvrant l'ensemble des frais de santé, digne d'une société de progrès du XXI^e siècle, avec les budgets nécessaires, les moyens humains adéquats, tant dans l'offre médicale et hospitalière que dans la protection sociale, un système de soins déployant suffisamment de lits au lieu d'en fermer. Parler « maîtrise des dépenses » avant de penser « santé publique et accès aux soins pour toutes et tous » est une grave erreur. Cette erreur met en lumière des logiques purement comptables là où des logiques de progrès et de maintien de l'équilibre d'une société devraient s'imposer, autour d'une stabilité certes financière mais avant tout respectueuse des besoins de chacune et chacun. La pandémie doit rester une expérience forte de leçons : l'équilibre est précaire, et les questions de santé et d'Assurance maladie, si elles ne sont pas des priorités absolues, peuvent déstabiliser en profondeur l'économie, la production, les échanges, les transports, la société dans son entier.

Un mot sur la COG à venir et le prochain PLFSS : la CGT condamne ces logiques d'étatisation de la Sécurité sociale qui remettent en question l'objectif premier de cette dernière, à savoir la réponse aux besoins.

Nous nous inscrirons donc dans la discussion afin que soient prises en compte les valeurs et les théma-

tiques rappelées succinctement à l'instant, au service uniquement des besoins de la population.

Pour terminer, la CGT souhaite rester très active dans le conseil, rester force de propositions comme elle l'est partout où elle siège.

Nous pensons que le conseil ici présente à toute sa légitimité et qu'il doit fonctionner dans l'intelligence collective, au-delà des appartenances des uns et des autres. C'est notre raison d'être autour de cette table, c'est pourquoi notre délégation en appelle à monsieur le directeur général pour que tous les moyens soient mis en œuvre en vue de faciliter la réflexion, la préparation des dossiers souvent très riches mais denses et complexes, et permettre que la production de ces dossiers soit suffisamment anticipée pour qu'ils nous soient transmis huit jours avant les séances.

CNAF

Déclaration des administrateur·rice·s CGT – Installation du conseil d'administration de la CNAF le 9 février 2022

Le nouveau conseil d'administration se met en place aujourd'hui alors que nous sommes dans la dernière année de la COG. Cette période contractuelle aura connu une crise sanitaire inédite dans son ampleur, et les conséquences de celle-ci auraient été bien plus dramatiques sans le formidable outil de solidarité que représente la Sécurité sociale. Le gouvernement n'a pas hésité à faire payer une partie de cette crise à la Sécurité sociale, alors que les conséquences de cette pandémie reposent en grande partie sur les effets néfastes des politiques d'austérité budgétaires ne permettant plus à notre système d'y faire face. Maintenant, ce sont les salarié·es et les retraité·es qui vont être mis à contribution pour payer la dette alors que leur situation est plus fragile que jamais et que le

capital des plus riches a encore fortement progressé pendant cette période de crise.

La branche famille et tous ses salarié·es ont participé activement à ce travail de soutien en direction des familles et des partenaires en difficulté, dans des conditions matérielles, humaines et financières pourtant loin d'être favorables. La CGT s'en félicite et remercie une nouvelle fois les salarié·es de la branche pour leur engagement.

La CGT défend une politique familiale avec l'idée de répondre à des besoins sociaux et non à des injonctions comptables, c'est le principe même de la Sécurité sociale. Dans ce cadre, nous proposons un service de qualité. Ce qui suppose :

- de revenir sur les politiques de la COG actuelle et d'élargir les financements. D'embaucher: la coupe programmée dans les effectifs des CAF se traduit par une forte dégradation des conditions de travail, une accentuation du désengagement des gestions directes, une difficulté à développer des projets supplémentaires, la fermeture des accueils physiques en direction des familles, etc. Ces choix politiques entraînent la dégradation du service pour les allocataires. Les quelques autorisations d'emplois accordés bien trop tardivement par la tutelle ne permettent pas de rétablir cette situation de plus en plus critique. De compter sur l'humain plutôt que sur l'informatique qui aurait dû permettre à la branche de faire face à ces nombreux défis, il est bien loin du niveau attendu, il est à l'origine de nombreux dysfonctionnements dans les CAF accentuant encore les incidents dans la gestion des dossiers, notamment en défaveur de nombreux allocataires;
- de compenser en moyens humains et financiers les désenga-

gements de l'État, les nouvelles missions et les réformes non programmées dans la COG imposés par le gouvernement;

- un service public de la petite enfance. Pour le bien-être et non pour le profit, nous sommes favorables depuis de nombreuses années à la création de ce service public englobant l'ensemble des modes d'accueil, qu'ils soient collectifs ou individuels, en supprimant le statut de parent employeur. Un. Il doit garantir une très bonne qualité d'accueil aux enfants et à leurs parents, une formation qualifiante et diversifiée des professionnel·les. La CGT rappelle qu'elle est opposée à la présence et au financement du secteur marchand dans le secteur de la petite enfance. Les enfants ne sont pas des produits commerciaux sur lesquels il faut compter pour distribuer des dividendes. L'actualité récente démontre malheureusement les dérives que l'on pourrait craindre à continuer dans cette voie;
- une politique jeunesse ambitieuse et reposant sur des financements pérennes. Malgré la mise en place de la prestation service jeune et le financement des appels à projets, la politique en faveur de la jeunesse restera la grande désillusion de cette COG.

Comme le gouvernement, la CGT est pour la lutte contre la pauvreté. Les différents plafonds de ressources, les montants de prestations et de minima sociaux doivent être très fortement augmentés de manière à récupérer les nombreux blocages et sous-indexation imposés par le gouvernement ces dernières années. Toutes ces mesures, dont dernièrement la réforme du calcul des aides au logement, ont fait baisser les montants perçus ou sortir un nombre considérable d'allocataires du bénéfice des prestations sociales.

La lutte contre la pauvreté dont se targue le gouvernement et à laquelle la branche doit participer commence par le maintien des prestations envers les populations qui en sont bénéficiaires, et non par leur appauvrissement!

La CGT revendique aussi le versement des mêmes prestations quel que soit le territoire où l'on habite. Cette mesure de justice sociale et d'égalité républicaine en direction des territoires d'outre-mer doit intervenir rapidement. Mais la CGT pense que la politique de Sécurité sociale doit être universelle et pas seulement pour les plus pauvres.

Il est impératif que les CAF disposent de dotation d'action sociale correspondante à leurs besoins. Le passage au budget de gestion commun a réduit fortement les fonds propres de certaines caisses. La CGT ne soutiendra pas une réforme du calcul de cette dotation qui pénaliserait les uns au bénéfice des autres.

La CGT défend aussi le principe de démocratie sociale. Non pas parce qu'elle s'attache à des prérequis, mais parce que c'est le seul moyen de faire remonter les besoins des territoires vers le national et de ne pas être déconnectés des besoins des travailleurs et de leur famille. La branche famille est trop souvent considérée par nos dirigeants comme le bras armé du gouvernement pour accompagner sa politique. Nous tenons à rappeler le rôle fondamental de la gouvernance et le respect qui doit en résulter. La CGT ne conçoit pas le conseil d'administration comme une simple chambre d'enregistrement. Les membres des conseils représentent les salarié·es qui créent les richesses permettant de financer les politiques familiales. À ce titre, ils doivent être partie prenante des choix budgétaires et politiques. Nous revendiquons le retour à une vraie démocratie sociale.

Rappelons que nous sommes défavorables au scénario qui prévoit

des excédents pouvant atteindre les cinq milliards quatre cents millions en 2025 alors que les besoins de familles ne sont pas couverts. Ces excédents sont dus en grande partie à des mesures d'économies sur le dos des allocataires et des partenaires. Non seulement la branche se doit de consommer l'ensemble de ces ressources au service des familles, mais son financement nécessite d'être accentué par l'intermédiaire de la cotisation sociale et la mise à contribution des dividendes versés par les multinationales.

Au cours de ce mandat, les administrateurs nationaux et départementaux défendront l'intérêt des allocataires avec conviction et toujours dans l'esprit des valeurs qui ont permis la création et le fonctionnement de la Sécurité sociale jusqu'à aujourd'hui.

CNAV

Déclaration des administrateur·rice·s CGT au Conseil d'installation de la CNAV du 2 mars 2022

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que le président Poutine a pris la lourde responsabilité d'entrer en guerre en ordonnant à ses troupes d'envahir l'Ukraine.

Les armes doivent se taire immédiatement et laisser la place à une solution diplomatique plaçant au cœur l'aspiration des populations à vivre libres et en paix !

Face à une guerre qui, une fois encore, se traduira par des morts, des destructions et des reculs sociaux, la CGT est aux côtés des travailleuses et travailleurs d'Ukraine, de leurs organisations syndicales.

Tous les peuples sans exception qui sont confrontés à une crise globale (climatique, sanitaire, sociale...) frappant d'abord les plus pauvres, les plus fragiles, n'ont rien à gagner à une nouvelle guerre !

Les priorités pour les peuples et l'avenir de l'humanité se nomment : paix,

préservation de l'environnement, justice sociale, réalisation des droits humains, désarmement !

C'est ce qui a prévalu au sortir de la Seconde Guerre mondiale quand, sous l'impulsion d'Ambroise Croizat, la Sécurité sociale s'est construite sur des valeurs de solidarité, d'unicité, d'universalité et de démocratie.

C'est ce qui doit prévaloir aujourd'hui et non une logique de guerre.

La crise sanitaire a confirmé le rôle irremplaçable de la Sécurité sociale au service de la solidarité nationale. Face à une crise sanitaire absolument inédite, c'est avant tout la Sécurité sociale entendue au sens large qui a permis de faire face, tant dans la prise en charge du financement des tests et des vaccins que dans l'accompagnement des retraité·e·s les plus fragiles et les structures d'aides à domicile pour maintenir un lien social fort et assurer notamment le paiement des retraites.

Pour la CGT, toutes les leçons de cette crise doivent être tirées afin de conforter notre modèle solidaire de Sécurité sociale.

Il est grand temps d'arrêter la spirale des mesures d'austérité décidées depuis plusieurs années.

C'est pourquoi, pour aborder les défis auxquels est confrontée la Sécurité sociale, la CGT propose un projet novateur tout en s'enracinant dans les principes fondamentaux de la Sécurité sociale : **la Sécurité sociale intégrale**.

La Sécurité sociale intégrale suppose d'abord de redonner toute sa place à la démocratie sociale. Cela passe par le rétablissement des compétences des conseils d'administration et conseils des caisses, à commencer bien sûr par les caisses nationales. Les conseils et conseils d'administration des caisses nationales doivent redevenir des conseils d'administration de plein exercice, retrouvant l'intégralité de leurs prérogatives.

Cela implique une remise en cause de l'extension des prérogatives des PLFSS, qui ne se traduisent pas par un renforcement des prérogatives du

Parlement mais dans la pratique par celles des administrations centrales, ministère du Budget et ministère de la Santé, tout en marginalisant les institutions fondées sur la démocratie sociale, c'est-à-dire les conseils d'administration, en particulier en concentrant tous les pouvoirs sur les directeurs des caisses.

Cela implique également de stopper la logique de fiscalisation de la Sécurité sociale qui va de pair avec cette étatisation.

La Sécurité sociale intégrale implique une approche globale de la Sécurité sociale, au service de la solidarité.

Elle implique notamment que cette Sécurité sociale soit au service de la réponse aux besoins sociaux, et non pas gouvernée par des objectifs telles que la soi-disant « maîtrise des dépenses » pour alléger les ainsi dénommées « charges » des entreprises et diminuer les prélèvements obligatoires.

C'est pourquoi nous défendons que loin d'être un coût pour l'économie, la Sécurité sociale est au contraire un atout et une richesse, dont le financement doit être réformé en élargissant l'assiette ou la base de calcul des cotisations sociales par exemple et mettre à contribution des revenus financiers.

C'est pourquoi la CGT réaffirme son opposition à la création de la cinquième branche dite de la Sécurité sociale et la prise en charge de l'auto-assurance au sein de l'Assurance maladie. C'est pourquoi la CGT est résolument pour une réforme des retraites portant l'âge de départ à 60 ans, avec les moyens de vivre dignement, le plus longtemps possible, en bonne santé et à domicile.

Nous portons aussi cette exigence de reconnaissance du mandat en caisse de Sécurité sociale, et cela passe par de nouveaux droits. Il est en effet à constater que les administrateurs n'ont aucun temps alloué pour préparer ni les conseils, ni les commissions, qu'il leur est demandé de faire des journées de dix heures et plus si l'on compte le temps de trajet quand ils sont de province notamment.

Nous continuerons à porter ces exigences en prenant toute notre place dans ce nouveau conseil d'administration et en étant force de propositions et responsables de nos ambitions sociales et sociétales.

ACOSS

Déclaration des administrateur·rice·s CGT ACOSS – Installation du CA le 22 février 2022

La crise sanitaire actuelle a confirmé le rôle irremplaçable de la Sécurité sociale au service de la solidarité nationale. Face à une crise sanitaire absolument inédite qui a été à l'origine de la pire récession depuis la Seconde Guerre mondiale, c'est avant tout la Sécurité sociale entendue au sens large, incluant l'assurance chômage, qui a permis de faire face, à la fois en faisant face aux dépenses générées par la crise, en particulier le financement des tests et des vaccins, et qui a permis d'amortir les conséquences économiques de cette crise, empêchant en particulier une explosion du chômage.

En même temps, les difficultés rencontrées ont été largement les conséquences des effets des mesures d'austérité décidées depuis de nombreuses années, en particulier dans le champ de la Sécurité sociale (fermeture de lits, blocage des rémunérations des soignants, insuffisance des investissements dans l'hôpital public).

Pour la CGT, toutes les leçons de cette crise doivent être tirées afin de conforter notre modèle solidaire de Sécurité sociale.

Pour aborder les défis auxquels est confrontée la Sécurité sociale, la CGT propose un projet novateur tout en s'enracinant dans les principes fondamentaux de la Sécurité sociale: la Sécurité sociale intégrale.

La Sécurité sociale intégrale suppose d'abord de redonner toute sa place

à la démocratie sociale. Cela passe par le rétablissement des compétences des conseils d'administration et conseils des caisses, à commencer bien sûr par les caisses nationales. Les conseils et conseils d'administration des caisses nationales doivent redevenir des conseils d'administration de plein exercice, retrouvant l'intégralité de leurs prérogatives.

Cela implique une remise en cause de l'extension des prérogatives des PLFSS, qui ne se traduisent pas par un renforcement des prérogatives du Parlement mais, dans la pratique, par celles des administrations centrales, ministère du Budget et ministère de la Santé, tout en marginalisant les institutions fondées sur la démocratie sociale, c'est-à-dire les conseils d'administration, en particulier en concentrant tous les pouvoirs sur les directeurs des caisses.

Cela implique également de stopper la logique de fiscalisation de la Sécurité sociale allant de pair avec cette étatisation, qui se traduit par exemple par le fait que les ressources fiscales (TVA, CSG et taxes parafiscales sur le tabac et l'alcool) représentent la majorité des ressources de l'assurance maladie; il en est de même de la branche famille.

La Sécurité sociale intégrale implique une approche globale de la Sécurité sociale, au service de la solidarité.

Elle implique notamment que cette Sécurité sociale soit au service de la réponse aux besoins sociaux, et non pas gouvernée par des objectifs telles que la soi-disant « maîtrise des dépenses » pour alléger les ainsi dénommées « charges » des entreprises et diminuer les prélèvements obligatoires.

Répetons-le, c'est cette politique de « maîtrise des dépenses », concrétisée par l'objectif d'un ONDAM croissant de 2 % à 2,5 % par an qui est responsable de la situation actuelle de l'hôpital public et, plus largement, du système de santé dans

son ensemble, avec la situation que tout le monde reconnaît maintenant: faiblesse de la rémunération des soignants, départs massifs de ces derniers, fermeture de milliers de lits qui ont fait cruellement défaut dans la crise sanitaire. Il est impératif de rompre avec cette logique délétère.

Cela implique une réforme du financement de la Sécurité sociale: ses ressources doivent reposer à nouveau intégralement sur la cotisation sociale, élément du salaire socialisé des travailleurs, et en particulier que soient remises en cause les 75 milliards d'euros Mds€ annuels d'exonérations et exemption diverses dont bénéficient annuellement les employeurs.

C'est dans cet esprit que nous aborderons la discussion des prochaines COG.

Nous rappelons que la CGT n'a jamais été favorable au principe des COG, de même qu'elle n'a jamais été favorable aux lois de financement de la Sécurité sociale, ces deux dispositions structurantes s'inscrivant l'une comme l'autre dans un projet d'étatisation de la Sécurité sociale.

Tant que les COG existeront, la CGT s'inscrira dans la discussion de ces dernières à partir des objectifs explicités ci-dessus.

Les COG doivent être construites à partir des besoins sociaux résultant des missions de chacune des branches de la Sécurité sociale, et l'État doit apporter les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Le premier de ces moyens, ce sont bien évidemment les moyens en personnels.

Il est indispensable de rompre avec le dogme de réduction des effectifs de la Sécurité sociale (non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux) que nous avons connu, selon des modalités variables dans l'ensemble des branches.

Le niveau des effectifs doit être fixé en fonction des besoins, ce qui im-

plique, dans l'ensemble des branches, des recrutements massifs.

Des objectifs ambitieux de recrutement devront être fixés dans chacune des branches de la Sécurité sociale.

C'est dans l'état d'esprit résumé dans la présente déclaration que la délégation CGT aborde le nouveau mandat.

COMMISSION ATMP

Déclaration CGT – Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles

9 mars 2022

La mise en place d'une nouvelle mandature est traditionnellement l'occasion pour chacun autour de cette table de rappeler son attachement au paritarisme à la Sécurité sociale, la CGT n'échappera pas à la règle. Cette période, charnière entre deux mandats, entre bilan et perspectives et malheureusement cette fois, entre deux crises majeures.

Alors que nous sommes réunis, cela fait déjà deux semaines que la Russie a pris la lourde responsabilité d'entrer en guerre, en ordonnant à ses troupes d'envahir l'Ukraine.

L'escalade de violence doit cesser et laisser la place à une solution diplomatique plaçant au cœur les aspirations des populations à vivre libres et en paix!

Face à une guerre qui, une fois de plus encore se traduit par des morts, des destructions et une précarisation extrême, la CGT est aux côtés du peuple ukrainien, des travailleuses et travailleurs, de leurs organisations syndicales.

Généralement, les aspirations pour tous les peuples confrontés aux guerres sont: l'avenir de l'humanité par la paix, la justice sociale, la réalisation des droits humains!

C'est ce qui a prévalu au sortir de la Seconde Guerre mondiale, sous l'impulsion du Conseil national de la Résistance et d'Ambroise Croizat pour la construction notamment de la Sécurité sociale sur des valeurs de solidarité, d'unicité, d'universalité et de démocratie.

La crise sanitaire a d'ailleurs réaffirmé le rôle irremplaçable de la Sécurité Sociale au service de la solidarité nationale.

Dans cette période, la branche ATMP a joué son rôle, notamment en aidant les TPE à se doter de protections pour les travailleurs. Cependant sont vite apparus les effets des restrictions budgétaires successives (moyens humains, informatiques...) et l'absurdité de la rigidité des COG.

La pandémie que l'on vient de vivre a fait bouger des lignes, notamment en termes d'acceptabilité des conditions de travail, de la relation au travail, du sens de celui-ci, de son impact sur la vie privée.

Ça tombe bien, puisque la prévention, amélioration des conditions de travail physiques et psychiques en vue de réduire la sinistralité, est une des missions de la branche.

Les sujets sont nombreux, les TMS, les cancers professionnels, les risques psychosociaux ou organisationnels, les chutes de hauteur... tous nécessitent une stratégie de prévention primaire exigeante et adaptée à chaque situation.

Pour cela, la branche a des moyens, l'INRS, Eurogip, les compétences des Carsat, mais les CTN et CTR. Ces struc-

tures ont besoin d'être soutenues et développées pour conserver leur expertise, pour faire face aux nouvelles technologies et aux nouvelles formes de travail.

Mais pour faire une bonne prévention, il faut un bon diagnostic.

Comment faire celui-ci lorsqu'on est partiellement aveugle. 2 milliards de sous-déclaration, sur 14 milliards de budget, le ratio est énorme. Nous ne pouvons pas laisser progresser cette cécité au fil des rapports de la Cour des comptes.

La sous-déclaration impacte l'ensemble des missions de la branche. C'est une réparation minorée, voire l'absence de réparation pour les travailleurs. C'est aussi une tarification faussée, dont l'effet incitatif est altéré.

Certes, l'ensemble des leviers ne nous appartiennent pas. Mais nous devons être capables d'actionner ceux qui sont à notre main.

La question des barèmes est sur la table, la nouvelle COG sera en débat dans les semaines à venir...

Enfin, à la lumière d'éléments récents, lors des dernières réunions plénières. Il semble important de rappeler la nécessaire association des membres de la CATMP aux projets qui concernent particulièrement son champ.

Ainsi qu'un délai raisonnable de remise des documents lors des réunions de l'instance. Ce temps est nécessaire, propice à la qualité des débats, à la réflexion collective, et à un paritarisme bien vivant.

Dans nos décisions, c'est notre responsabilité qui est engagée vis-à-vis de la santé des travailleurs, et même au-delà, car la santé au travail, c'est parfois l'avant-poste de la santé publique.

Le site et les fiches du pôle

Le pôle Reconquête de la Sécurité sociale produit des notes, analyses et synthèses le plus régulièrement possible, tant sur l'actualité que sur les fondements de notre système et les progrès que nous portons. Ces notes

sont disponibles sur le site Analyses et propositions de la CGT.

Dans l'onglet « santé sécu », vous trouverez nos notes classées par thèmes.

analyses-propositions.cgt.fr/

N'hésitez pas à nous écrire si vous avez des retours ou des besoins!

Contact – Secrétariat commun: Karima Ghenimi, k.ghenim@cgt.fr

Formations – À vos agendas !

Le pôle Santé et reconquête de la Sécurité sociale et la formation syndicale organisent les sessions d'autonomes de ses formations à partir de septembre 2022 au centre confédéral de formation syndicale Benoît-Frachon à Courcelle-sur-Yvette.

- **Reconquête de la Sécurité sociale** du 3 au 7 octobre 2022. L'objectif premier de cette formation est d'outiller les militantes pour mener des actions servant

la reconquête de la Sécurité sociale. Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu'elles et ils soient à même d'animer, de construire ou d'intervenir dans des actions de reconquête de la Sécurité sociale. Contact: Karima Ghenimi, k.ghenim@cgt.fr

- **Travail et santé** du 14 au 18 novembre 2022. Cette formation vise à développer des éléments

de connaissances relatives à la santé au travail et aux risques professionnels dans une démarche revendicative plus globale de Sécurité sociale intégrale. Contact: Valérie Champernau, v.champernau@cgt.fr

- **Retraites** du 12 au 16 décembre 2022. Contact: Valérie Champernau, v.champernau@cgt.fr

Kit de formation des administrateur·rice·s et conseiller·ère·s des caisses de Sécurité sociale

Le pôle Santé et reconquête de la Sécurité sociale, en lien avec les différents cheffes de file, actualisent

et complètent ce kit afin de l'adapter aux évolutions réglementaires et de prendre en compte vos retours. Il

vous sera transmis par vos organisations prochainement.

Fiches du Réseau de la Sociale

L'objectif de la publication Le Réseau de la Sociale est d'informer les militants sur ce qui se passe dans les conseils des caisses nationales de Sécurité sociale pour qu'ils et elles puissent s'en saisir.

Afin de compléter cette publication et d'accompagner au cours de l'année

l'ensemble des camarades en matière de Sécurité sociale, le pôle vous propose désormais en plus des fiches:

- **Formation**, pour revoir les fondamentaux et accompagner vos actions de formation.
- **Focus**, pour développer un point particulier d'actualité ou de fond.

Les fiches à venir concernent les principales caisses et branches de la Sécurité sociale.

Retrouvez toutes nos publications sur notre site:

analyses-propositions.cgt.fr/securite-sociale